

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 janvier 2019

L'An deux mille dix-neuf,
le 16 janvier à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 janvier 2019 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Etaient absents excusés :

Marie-Aline ANGLADE, Pierre-Jean MONTAVI

Le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2018 est complété puis adopté : 7 pour, 1 abstention, 1 contre

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. 8 pour, 1 abstention.

Décisions modificatives budgétaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier ponctuellement en recettes et en dépenses certaines lignes budgétaires sur le budget général en raison de l'augmentation des dépenses et des recettes liées à la taxe de séjour perçue puis reversée. 8 pour, 1 abstention.

Création d'un poste d'adjoint administratif :

Afin d'anticiper le prochain départ à la retraite d'un agent, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif pour 16 heures par semaine, à partir du 1er juin prochain. 7 pour, 1 contre, 1 abstention.

Demande de subvention pour des travaux d'aménagement du bourg :

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour réaliser le revêtement du parking devant la maison des associations, pour reprendre le revêtement de la cour de l'ancienne école et pour reprendre le revêtement de la voie et le parking devant le bâtiment principal du complexe touristique. 8 pour et 1 abstention.

Demande de subvention pour des travaux dans la salle culturelle :

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 pour remplacer les toilettes existantes, obsolètes, de la salle culturelle. 8 pour, 1 abstention.

Convention avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées :

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention qui a pour objet d'indiquer que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay confie à la commune de Saint-Préjet-d'Allier l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur son territoire. La commune sera rémunérée par la communauté d'agglomération pour les prestations réalisées par les employés communaux. 7 pour, 1 contre, 1 abstention.

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent :

Le Conseil Municipal décide de renouveler jusqu'aux prochaines vacances d'été la convention de mise à disposition d'un agent pour participer aux activités d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires à Saugues.

La commune sera rémunérée par celle de Saugues pour les prestations réalisées. 8 pour, 1 abstention.

Convention pour la réalisation de prestations de transport scolaire :

Le Conseil Municipal décide de renouveler jusqu'aux prochaines vacances d'été la convention pour la réalisation de transport scolaire entre l'école publique de Saugues et le centre équestre intercommunal, la piscine municipale et le plan d'eau municipal. Le coût facturé du voyage est modifié : il passe de 3 à 4 €. Ce montant ne comprend pas la rémunération du chauffeur qui est prise en charge parallèlement dans le cadre d'une mise à disposition d'un employé communal. 8 pour, 1 abstention.

Convention avec EDF pour la réalisation d'un enrochement en bordure du barrage :

Compte-tenu des difficultés techniques rencontrées par EDF pour l'exploitation du barrage et donc pour la modification de la côte de la retenue, ce point est reporté.

Vente d'herbe sur pied 2018 :

Compte-tenu des travaux réalisés durant l'été 2018 dans le bourg sur la route départementale n°332, les parcelles A703, A704 et A752 n'ont pas pu être pâturée comme habituellement. Le Conseil Municipal décide de réduire de 50% le tarif de cette vente d'herbe sur pied pour 2018. 8 pour, 1 abstention.

Approbation du rapport de la CLECT du 16 octobre 2018 :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le 16 octobre dernier, afin de déterminer les impacts financiers consécutifs au transfert des compétences contingent incendie, petite enfance partie « investissement », support assistance informatique aux communes (exercée par la Communauté de communes de l'Emblavez), centre culturel André Reynaud à Vals-Près-Le-Puy. Le Conseil municipal valide le travail de la CLECT. 7 pour, 1 contre, 1 abstention.

Autorisation d'encaisser la commission de la vente des cartes de pêche :

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de la commission de la vente des cartes de pêches vendues au complexe touristique, versée par l'Association de Pêche de Saugues, qui s'élève à 21 €. 8 pour, 1 abstention.

Points divers :

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association « Les belles d'antan du Gévaudan » pour une demande de subvention. Un accord de principe est donné par le conseil mais celui-ci ne pourra statuer définitivement qu'au moment du vote du futur budget, au printemps prochain.

- Monsieur le Maire fait part d'une demande d'installer un panneau « Stop » quartier Pannessac, au niveau du carrefour entre les routes départementales n°33 et 34 lorsque l'automobiliste vient de la route départementale n°34. Les travaux en cours sur place comprennent l'aménagement de ce carrefour réalisé en collaboration avec les services techniques du département de la Haute-Loire. Il convient d'attendre la fin des travaux pour voir si le problème a bien été traité.

- Les élèves de B.T.S.A. Gestion & Protection de la Nature de l'Établissement Public Local d'Enseignement Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Saint-Chely-d'Apcher présentent le projet d'observatoire à cervidés et de sentier pédagogique sur lesquels ils ont beaucoup travaillé. Cet observatoire se situerait sur la parcelle C118 qui appartient aux habitants de Champagnac. Leur accord est nécessaire pour que le projet se concrétise.